

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS51

présenté par

M. Viry, Mme Brenier, Mme Levy, M. Perrut, Mme Corneloup et Mme Valentin

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.